



NUMÉRO 204

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2020

Appel nominal / 2

Désignation du secrétaire de séance / 2

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire / 2

Communication sur le médiateur de la Ville / 3

Communication sur l'actualité GPSO / 3

1. Désignation d'un représentant du conseil municipal pour tenir la fonction de correspondant défense / **3**

2. Désignation d'un représentant de la Ville pour siéger au sein de la commission consultative de l'énergie de la Métropole du Grand Paris / **3**

3. Désignation du représentant de la Ville au comité de coordination routière des travaux du Grand Paris Express / **4**

4. Désignation d'un représentant du conseil municipal pour siéger au sein du conseil de gestion de l'institut de psychologie de l'Université René Descartes / **4**

5. Désignation des contribuables pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs (CCID) / **4**

6. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger à l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien / **5**

7. Le Bistral - 17, rue des Quatre Cheminées - Protocole - Autorisation au maire de signer les actes afférents / **5**

8. Personnel communal - Mesures diverses / **6**

9. Instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois de catégorie A et B de la filière technique / **7**

10. Instauration du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour un cadre d'emplois de catégorie A de la filière sociale et des cadres d'emplois de la filière médico-sociale / **7**

11. Octroi de la protection fonctionnelle au maire / **7**

12. Autorisation donnée au Maire de signer le Contrat de soutien du Conseil départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 / **8**

13. Avenants aux conventions de Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise en accessibilité et le réaménagement du groupe scolaire Denfert Rochereau—Lazare Hoche et la fusion des écoles maternelles Castéja et Forum / **8**

14. Renouvellement d'un accord-cadre à bons de commande pour la maintenance préventive et curative et les travaux de rénovation, de modification et de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie dans divers bâtiments communaux / **9**

15. Structures d'accueil de la petite enfance « Yves-Kermen » et « Le Manège Enchanté - Le Carrousel des Ours » - Délégation de service public - Approbation du principe de délégation de service public - Autorisation donnée au maire de lancer les consultations correspondantes / **9**

16. Exonération de redevance d'occupation du domaine public pour l'extension provisoire des terrasses afin de lutter contre les effets économiques de la Covid-19 / **10**

17. Ateliers théâtre en milieu scolaire - Autorisation donnée au maire pour signer un avenant de prorogation de la Convention de partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et l'association Les Enfants de la comédie / **10**

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 9 juillet 2020 à 18h, les membres du conseil municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le maire individuellement et par écrit le 3 juillet 2020.

Monsieur BAGUET, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Alain MATHIOUDAKIS, Mme Béatrice BELLIARD, M. Thomas CLEMENT, M. Michel AMAR, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle JULIARD-GENDARME, M. Emmanuel BAVIERE, Mme Dorine BOURNETON, M. Claude ROCHER, Mme Agathe RINAUDO, Mme Cathy VEILLET, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Joumana SELFANI, M. Olivier CARAGE, Mme Laurence DICKO, M. Sébastien POIDATZ, Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES, M. Sidi DAHMANI, Mme Stéphanie MOLTON, Mme Blandine DE JOUSSINEAU, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Mme Emmanuelle BONNEHON, M. Bertrand AUCLAIR, M. Yann-Maël LARHER, Mme Marie-Laure FOUASSIER, M. Guillaume BAZIN, Mme Marie THOMAS, M. André DE BUSSY, M. Antoine DE JERPHANION, Mme Caroline PAJOT, M. Hilaire MULTON, M. Evangelos VATZIAS, Mme Judith SHAN, M. Bertrand RUTILY, Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT, M. Rémi LESCOEUR.

EXCUSES REPRESENTE(S) :

Mme Elisabeth DE MAISTRE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure GODIN
M. Vittorio BACCHETTA qui a donné pouvoir à M. Gauthier MOUGIN
M. Maurice GILLE qui a donné pouvoir à M. Alain MATHIOUDAKIS
Mme Constance PELAPRAT qui a donné pouvoir à Mme Sandy VETILLART
M. Philippe MARAVAL qui a donné pouvoir à Mme Jeanne DEFRANOUX
Mme Charlotte LUKSENBERG qui a donné pouvoir à Mme Marie THOMAS
Mme Clémence MAZEAUD qui a donné pouvoir à M. Antoine DE JERPHANION
Mme Bai-Audrey ACHIDI qui a donné pouvoir à M. Evangelos VATZIAS

M. Yann-Maël LARHER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BAGUET : Ce document vous a été remis sur table. Avez-vous des questions à poser ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Merci Monsieur le Maire. Merci également pour les photos qui nous ont été remises sur table.

Je me permets d'intervenir car nous n'avons pas validé le procès-verbal du conseil municipal du 6 février dernier, ni à la séance du 28 mai, ni à la séance du 11 juin. Pourtant, ce point avait été mis à l'ordre du jour. D'autre part, j'aimerais poser deux questions concernant le compte rendu des décisions. Premièrement, j'aimerais savoir quel était l'objet du recours contre le permis de construire donné à Novaxia pour le château Rothschild. Deuxièmement, j'aimerais comprendre à quoi correspondait la demande formulée le 13 janvier dernier, car il me semblait que tout était déjà calé avec le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) de Clamart.

M. BAGUET : S'agissant du procès-verbal, Madame CORNET-RICQUEBOURG m'indique qu'il vient tout juste d'être signé. Nous le mettrons donc à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. D'ailleurs, je vous propose que nous approuvions l'ensemble des derniers procès-verbaux à cette séance, à savoir ceux de février, de mai, de juin et de juillet.

Mme SHAN : Je vous posais cette question car ce document est déjà publié sur le site de la Ville.

M. BAGUET : Effectivement, le compte-rendu est déjà en ligne. En revanche, le procès-verbal n'a pas encore été validé. Ce sont deux choses différentes.

S'agissant des décisions, je n'ai pas de réponse à vous apporter à propos du CIDFF. Nous allons regarder ce qu'il en est pour vous répondre. Concernant le recours déposé pour le château Rothschild, il s'agit d'un avocat parisien qui se présente au nom de l'ancien propriétaire saoudien. Nous n'en savons pas plus sur cette affaire, qui, je le rappelle, dure maintenant depuis plus de trente ans. J'espère donc que nous allons enfin pouvoir clôturer ce dossier une bonne fois pour toutes. D'ailleurs, nous nous réunissons dès demain

Séance du 9 juillet 2020

en préfecture pour évoquer cette question avec le préfet et ses services, sachant que nous aborderons également les dossiers d'Ambroise-Paré, du terrain de l'Abreuvoir, ou encore du Centre technique municipal (CTM).

En ce qui concerne le médiateur de la Ville, je rappelle que nous avons signé un arrêté pour désigner Monsieur Pierre GABORIT à cette fonction. De même, nous avons également rédigé un article qui paraîtra dans le *BBI* (Boulogne-Billancourt Informations) de cet été pour expliquer que le médiateur reprendrait ses permanences à la mairie à partir du 2 septembre prochain. Nous remercions donc Monsieur GABORIT de s'être engagé dans cette fonction.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Comme vous pouvez le constater, la Une de cette communication concerne le soutien apporté aux commerçants du territoire dans le cadre de la Covid-19. Sachez que cette opération a mis du temps à se décider car nous attendions à la fois le feu vert du préfet et celui du contrôle de légalité de la décision prise par Grand Paris Vallée Sud (GPVS), présidée par Jean-Didier BERGER, le maire de Clamart. De la même façon, il fallait également attendre l'accord de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). D'autre part, sachez que le département des Hauts-de-Seine a aussi voté des aides complémentaires à destination des commerçants le 12 juin dernier, et que nous avons mis en place le site Internet « Seine-Ouest Commerces », sur lequel les commerçants peuvent s'inscrire pour demander leurs aides. D'ailleurs, nous avons veillé à ce que les aides du Département et celles de GPSO soient cumulables, comme l'a fait Grand Paris Vallée Sud. Cela signifie que les commerçants qui ont été privés d'activité en mars, avril et mai pour le Département, et uniquement en avril pour GPSO, pourront déposer des dossiers et bénéficier de subventions en fonction de leur perte de chiffre d'affaires ou de leurs remboursements de prêts. Ces aides pourront aller jusqu'à 4 000 euros pour le Département et jusqu'à 2 500 euros pour GPSO. Je précise qu'il s'agit bien de subventions et non pas d'avances remboursables ou de prêts. Enfin, je rappelle qu'il existe également d'autres dispositifs, comme celui porté à la fois par la Région et par l'Etat, qui permet d'obtenir des prêts sur dix ans pouvant aller jusqu'à un million d'euros pour les entreprises d'un à vingt salariés.

Par ailleurs, cette communication vous rappelle comment vous rafraîchir en ville cet été en cas de fortes chaleurs, et évoque le succès de la dernière collecte solidaire de déchets électriques et électroniques avant la pause estivale. Bien entendu, nous poursuivrons cette opération à la rentrée. Du côté de la mobilité, vous retrouverez les aménagements

réalisés en faveur du vélo, dont les avis sont partagés. D'ailleurs, nous attendons les comptages des pistes cyclables provisoires qui ont été demandés par GPSO et par le département des Hauts-de-Seine. D'autre part, cette même rubrique vous présente également le lancement de l'offre d'autopartage en free-floating Zity, en partenariat avec Renault, et vous informe que les navettes de GPSO passeront à l'heure d'été pendant la période estivale. De même, cette communication fait un point sur le dispositif GPSO Energie, et dresse un rappel des inscriptions et réinscriptions au Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt. Enfin, ce point d'actualité évoque l'exposition d'art en plein air *Anamorphose* à La Seine musicale, et fait le bilan de fin de saison des clubs sportifs de haut niveau soutenus par GPSO. J'ajoute que le conseil de GPSO se réunira demain matin à 8h30 et que l'ordre du jour de cette séance comportera 55 points. Y a-t-il des questions concernant cette communication ? (Il n'y en a pas). Je vous propose donc de démarrer notre ordre du jour.

1. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR TENIR LA FONCTION DE CORRESPONDANT DÉFENSE

M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur

Mes chers collègues,

Je vous propose donc de procéder à la désignation d'un membre du conseil municipal pour tenir la fonction de correspondant défense. Nous vous proposons la candidature de notre délégué aux anciens combattants, à la mémoire et à la défense nationale, Monsieur Olivier CARAGE. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Il n'y en a pas). Je vous propose également de procéder à un vote à main levée, puisque nous ne sommes pas obligés de recourir au vote à bulletin secret. (Les élus acceptent cette proposition).

Après vote, la candidature de Monsieur Olivier CARAGE est approuvée à l'unanimité.

2. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ÉNERGIE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur

Mes chers collègues,

Je vous demande cette fois-ci de désigner un représentant de la Ville pour siéger au sein de la commission consultative de l'énergie de la Métropole du Grand Paris. Nous vous

proposons la candidature de Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, maire-adjoint chargé de la transition écologique. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Il n'y en a pas). Là aussi, je vous propose de procéder à un vote à main levée. (Les élus acceptent cette proposition).

Après vote, la candidature de Monsieur Alain MATHIOUDAKIS est approuvée à l'unanimité.

D'autre part, je vous rappelle que cette commission est composée du président de la Métropole et de :

- 19 représentants de la Métropole ;
- Un représentant pour chaque commune disposant d'un réseau de chaleur sur son territoire ;
- Un représentant pour chaque syndicat de réseau de chaleur ;
- Trois représentants du SIGEIF ;
- Trois représentants du SIPPEREC ;
- Trois représentants de la Ville de Paris.

3. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU COMITÉ DE COORDINATION ROUTIÈRE DES TRAVAUX DU GRAND PARIS EXPRESS

M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur

Mes chers collègues,

Il vous est demandé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à ce comité, sachant que les représentants précédents étaient Monsieur MOUGIN et Madame BRUNEAU. Nous vous proposons de conserver la candidature de Monsieur MOUGIN en tant que membre titulaire, et de remplacer Madame BRUNEAU par Monsieur GALEY, maire-adjoint chargé de la Mobilité, en tant que membre suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de procéder au vote à main levée. (Les élus acceptent cette proposition).

Après vote, les candidatures de Monsieur MOUGIN et de Monsieur GALEY sont approuvées à l'unanimité.

4. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL DE GESTION DE L'INSTITUT DE PSYCHOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ RENÉ DESCARTES

M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur

Mes chers collègues,

Nous devons là encore désigner un membre titulaire et un

membre suppléant pour siéger à ce conseil. Nous présentons la candidature de Monsieur LARHER en tant que membre titulaire et celle de Madame CORNET-RICQUEBOURG en tant que membre suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de procéder au vote à main levée. (Les élus acceptent cette proposition).

Après vote, les candidatures de Monsieur LARHER et de Madame CORNET-RICQUEBOURG sont approuvées à l'unanimité.

5. DÉSIGNATION DES CONTRIBUABLES POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur

Mes chers collègues,

Nous devons désigner seize représentants titulaires et seize représentants suppléants pour siéger à cette commission, sachant que le directeur départemental des Finances publiques (DDFiP) choisira des contribuables bouloonnais parmi ces 32 candidatures. Il choisira notamment celles et ceux qui payent de la CFE (Cotisation foncière des entreprises) et de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) ou encore celles et ceux qui sont locataires ou propriétaires. D'autre part, il est de tradition que l'opposition nous soumette deux noms. Avez-vous des noms à nous proposer ? Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Merci Monsieur le Maire. Nous vous proposons la candidature de Madame Caroline PAJOT.

M. BAGUET : Merci. Monsieur VATZIAS, avez-vous un nom à nous proposer ?

M. VATZIAS : Je propose ma candidature.

M. BAGUET : Merci. Nous avons donc un homme et une femme, ce qui est très bien. En ce qui nous concerne, je vous propose les candidatures suivantes pour les postes de titulaires :

- Madame LAVARDE-BOEDA (sortante) ;
- Monsieur CARAGE (sortant) ;
- Monsieur PALVADO (sortant) ;
- Madame BELLIARD (sortante) ;
- Monsieur BATEUIL (sortant) ;
- Madame COURTEY ;
- Monsieur ROBERT ;
- Madame CADAM ;
- Monsieur CESARALO ;

Séance du 9 juillet 2020

- Madame RAMÉ ;
- Monsieur GOULLIARD ;
- Madame MOLTON ;
- Monsieur ACHEN ;
- Madame BELINOT.

S'agissant des membres suppléants, nous vous proposons les candidatures suivantes :

- Madame DICOT ;
- Monsieur SEBBAG ;
- Madame AVIGNON ;
- Monsieur GAGNEY ;
- Madame DEFRANOUX ;
- Monsieur MAHET ;
- Madame SELFANI ;
- Monsieur ROBERT ;
- Madame RINAUDO ;
- Monsieur SAID ;
- Madame LANDURO ;
- Monsieur DAGUERE ;
- Monsieur DIHAN ;
- Monsieur MORAND ;
- Madame KERSANTI ;
- Madame PALMA.

Après vote, ces candidatures sont approuvées à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Nous allons donc transmettre cette liste au directeur départemental des Finances publiques, sachant que nous devrions avoir les résultats dans le courant de l'automne.

6. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) MAXIMILIEN

M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur

Mes chers collègues,

Je rappelle que ce Groupement d'intérêt public (GIP) accompagne les collectivités locales dans les appels d'offres et qu'il leur permet également de bénéficier de conseils. D'ailleurs, la cotisation à ce groupement est loin d'être neutre puisqu'elle représente quand même 6 359 euros. Nous vous proposons la candidature de Madame LAVARDE-BOEDA en tant que membre titulaire et la candidature de Madame ROUZIC-RIBES en tant que membre suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de procéder au vote à main levée. (Les élus acceptent cette proposition).

Après vote, les candidatures de Madame LAVARDE-BOEDA et de Madame ROUZIC-RIBES sont approuvées à l'unanimité.

M. BAGUET : Je vous remercie. Sachez qu'il y aura encore d'autres désignations lors des prochains conseils municipaux.

7. LE BISTRAL - 17, RUE DES QUATRE CHEMINÉES - PROTOCOLE - AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette affaire concerne un bien appartenant à la Ville situé au 17, rue des Quatre Cheminées. Ce lieu était une ancienne crêperie qui a fermé ses portes pendant un certain temps. Depuis, la Ville a donné un bail à d'autres personnes pour y faire un restaurant. D'autre part, ces restaurateurs ont également déposé une demande d'autorisation de travaux à la mairie qui leur a été accordée. Entre temps, les voisins de cette bâtisse ont quant à eux déposé des recours contre ce permis, mais cette plainte a été rejetée d'une part par le tribunal administratif et d'autre part par la cour d'appel. De fait, ce permis de construire a été validé définitivement.

Par ailleurs, il se trouve que ces mêmes riverains avaient aussi déposé une demande en référé suspension au préalable devant le tribunal administratif. Cependant, la Ville a très peu défendu ce référé suspension, considérant qu'il s'agissait d'enjeux mineurs et qu'elle était sûre de son bon droit et de la régularité parfaite de son permis. De plus, la Ville pensait aussi que le tribunal allait rejeter ce référé suspension. Or, il se trouve que le tribunal a quand même considéré qu'il y avait suffisamment de motifs valables pour octroyer cette suspension de permis aux requérants. Cette décision a donc empêché les restaurateurs d'exploiter ce bail, et les a paralysés dans leur activité commerciale, alors même qu'ils avaient engagé des travaux et des investissements.

Par ailleurs, il nous est apparu que cette propriété était une bonne opportunité pour y créer du logement social, puisque les restaurateurs avaient finalement manifesté leur volonté de renoncer à leur exploitation commerciale. Entretemps, ces personnes nous ont quand même menacé de saisir la justice, considérant que la Ville avait commis une faute en défendant mal ses intérêts devant la juridiction administrative. En outre, sachez qu'elles n'ont jamais payé leurs loyers puisque leur restaurant n'a jamais été exploité. Au final, ces restaurateurs réclament la somme de 669 688 euros à la Ville, correspondant à leur fois à leur préjudice commercial et au montant de leurs investissements.

Aussi, partant du principe qu'il vaut toujours mieux un mauvais accord qu'un bon procès – puisque nous savons là où nous allons avec un mauvais accord mais que nous ne savons jamais comment peut se terminer un bon procès –, nous avons jugé préférable de passer un protocole d'accord avec ces restaurateurs. En effet, nous avons tout intérêt à solder rapidement cette affaire, puisque nous aimerions créer un petit immeuble de logements sociaux de huit étages à cet endroit. D'ailleurs, un permis de construire a déjà été accordé à Seine Ouest Habitat, d'autant que celle-ci est en train de construire un immeuble de 25 logements juste en face de ce bâtiment. Cela permettra ainsi à Seine Ouest Habitat d'avoir une exploitation mutuelle de ces deux sites. De plus, cette exploitation de plus de 30 logements sera tout à fait la bienvenue dans le cadre de notre bilan triennal SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). C'est donc dans ces conditions que je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à conclure un protocole avec ces restaurateurs, sachant que le montant du préjudice s'élève désormais à 301 360 euros (dont 139 903 euros de déductions de loyers et 161 457 euros au titre de l'indemnité de réparation du préjudice).

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Ecologistes et Solidaires a demandé si les riverains étaient informés de l'opération à venir. Il lui a été répondu qu'un permis de démolition était affiché depuis le mois de mars dernier. Par ailleurs, il a également été précisé que l'opération réalisée était d'intérêt général. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas).

Nous retombons quand même sur nos pieds, puisque nous partons d'une situation qui n'était pas très simple et que nous allons finalement réaliser des logements sociaux à cet endroit. Bien entendu, les riverains ont été largement informés de ce projet. Il y aura donc deux projets pilotés par Seine Ouest Habitat, avec un seul gardien pour les deux immeubles. Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Cette délibération comporte trois points. Le premier concerne

l'habituelle actualisation du tableau des effectifs, le deuxième le recrutement d'un agent contractuel chargé de communication au sein de la DSI (Direction des systèmes d'informations), et le troisième la mise à disposition gratuite d'agents de santé pendant la période de la Covid-19. Il s'agit d'infirmières de la Ville mises à disposition à leur demande. Deux d'entre elles se sont ainsi retrouvées à l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches pour renforcer les effectifs du service réanimation, et d'autres ont été placées au centre gérontologique Les Abondances pour réaliser des tests sur les résidents.

Normalement, ces mises à disposition doivent être présentées en conseil municipal avant d'être effectives. Cependant, nous avons quand même donné ces autorisations à ces agents compte tenu des circonstances. De la même façon, ces mises à disposition donnent également lieu à un remboursement des institutions accueillantes. Toutefois, nous avons décidé de mettre ces agents à disposition à titre gratuit compte tenu là aussi des circonstances.

Enfin, je profite de cette délibération pour remercier bien entendu ces infirmières qui ont véritablement donné de leur temps, et pour remercier aussi les huit infirmières scolaires et les quatre infirmières de crèches qui ont testé le personnel municipal pendant ces trois derniers jours à l'accueil de la cafétéria Landowski. Au total, 1 045 agents de la Ville ont ainsi pu être testés.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité

M. BAGUET : Merci. J'étais encore hier au conseil de surveillance de l'APHP (Assistance publique des hôpitaux de Paris). Cela m'a permis de féliciter Monsieur Martin HIRSCH car nous avons pu mettre des agents à disposition de l'hôpital de Garches pour la première fois sans mettre trois mois à signer des conventions. Tout a été décidé en 24 heures, comme quoi « *quand on veut on peut* », et il est tout à fait possible d'alléger certaines procédures. D'ailleurs, il serait bien que nous prenions ces habitudes de rapidité et de souplesse, une fois débarrassés de la Covid-19.

9. INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE CATÉGORIE A ET B DE LA FILIÈRE TECHNIQUE

10. INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR UN CADRE D'EMPLOI DE CATÉGORIE A DE LA FILIÈRE SOCIALE ET DES CADRES D'EMPLOIS DE LA FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vous propose de présenter ces deux délibérations en même temps puisqu'elles concernent le même sujet. (Les élus acceptent cette proposition).

Nous arrivons enfin au bout de la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le fameux RIFSEEP. Concrètement, la première délibération concerne uniquement les agents des catégories A et B de la filière technique, puisque nous avons déjà voté cette délibération en décembre 2019 pour les agents de la catégorie C. Quant à la seconde délibération, elle concerne à la fois un cadre d'emploi de catégorie A de la filière sociale – puisque là aussi nous avons déjà passé les agents des catégories B et C en décembre dernier –, ainsi que des cadres d'emplois de la filière médico-sociale. Enfin, je précise que ces deux nouveaux régimes ont également été présentés au Comité technique (CT) du 24 juin dernier et qu'ils ont été approuvés par les membres de cette instance.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité pour les deux délibérations.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Une Nouvelle Energie pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître l'avis du Comité technique sur ces deux délibérations. Il lui a été répondu que le CT du 24 juin dernier s'est prononcé favorablement à l'unanimité. Avis favorable à l'unanimité pour les deux délibérations.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

Les délibérations n° 9 et n° 10 sont adoptées à l'unanimité.

11. OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU MAIRE

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il vous est demandé d'octroyer la protection fonctionnelle au maire, qui est mis en cause de façon récurrente sur un compte Twitter, sachant que l'auteur de ces attaques continue toujours de diffuser des messages injurieux provenant d'autres comptes Twitter.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Ecologistes et Solidaires a demandé s'il était possible de connaître le contenu de cette affaire. Pour leur part, les élus d'Une Nouvelle Energie pour Boulogne-Billancourt ont suggéré d'adopter une délibération pour l'ensemble du mandat. Il a été précisé que le maire, comme tous les élus dans l'exercice de leur fonction, bénéficiait d'une protection fonctionnelle financée par la commune. Or, cette protection est accordée pour une affaire particulière, après délibération du conseil municipal. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et Solidaires, Une nouvelle Energie pour Boulogne-Billancourt et Avec Vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Madame SHAN.

Mme SHAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Voici un sujet qui nous écarte du domaine de compétences habituelles de la commune et de l'intérêt que nous portons collectivement aux Boulonnais. En effet, la protection fonctionnelle n'est possible que sous réserve d'être mis en cause en qualité d'élu. De plus, l'exemple donné en commission des finances d'un accident qui serait lié à la chute d'un panneau de basket-ball, comme cela est arrivé en 1991 dans un lycée de Saint-Denis ou en 1996 à Cournon d'Auvergne, est révélateur de la fragilité dans laquelle serait mis un élu dans des circonstances dramatiques. Il est de notre devoir dans ce cas de le protéger. A ce titre, et dans une réponse au sénateur non-inscrit Jean-Louis MASSON, le ministère des Relations avec les collectivités territoriales avait émis en décembre 2019 la volonté d'étendre cette protection à tous les élus, même sans délégation d'exécutif, c'est-à-dire y compris les élus de l'opposition.

D'autre part, comme nous n'avons pas connaissance du Tweet incriminé, et qu'il nous a été répondu lundi dernier en commission préparatoire du conseil municipal que cette délibération serait présentée aujourd'hui dans son intégralité, nous n'avons pas la possibilité d'estimer si cette protection fonctionnelle doit s'appliquer ou non. Si nous votons sans connaître le fond de cette affaire, nous ne serons pas en train de pervertir un avantage au profit de l'ensemble des élus qui aurait pour conséquence de faire payer à la collectivité des formulations parfois hâtives, pouvant par exemple déboucher sur des comparaisons de personnes avec des réceptacles d'eaux usées ou même d'organes génitaux. Je vous ferai grâce de leur lecture et voterai donc contre cette délibération.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (Il n'y en a pas).

Madame SHAN, peut-être vous sentez-vous gênée par cette délibération qui ne comporte rien d'autre qu'un principe. Or je vois que vous êtes contre ce principe. Cela dit, chacun est libre de faire ce qu'il veut dans la vie et la justice tranchera. Je demande simplement la protection fonctionnelle par le conseil municipal et vous me la refusez. Voilà tout. Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à la majorité, le groupe Ecologistes et Solidaires votant contre, les groupes Une nouvelle Energie pour Boulogne-Billancourt et Avec Vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

12. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE SOUTIEN DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Mme Christine LAVARDE, conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine, de manière à ce que la Ville de Boulogne-Billancourt puisse percevoir une subvention qui lui est allouée dans le cadre des dépenses exceptionnelles qu'elle a engagées pour lutter contre la pandémie de la Covid-19. J'ajoute que la participation du conseil départemental s'élève à 10 euros par habitant, soit un montant total de 1,2 million d'euros pour la Ville.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité, Monsieur BAGUET, Madame GODIN et Madame GENDARME ne participant pas au vote.

13. AVENANTS AUX CONVENTIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DENFERT ROCHEREAU-LAZARE HOCHE ET LA FUSION DES ÉCOLES MATERNELLES CASTÉJA ET FORUM

Mme Béatrice BELLIARD, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération présente deux avenants à des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée qui ont été conclues en 2018 et en 2019, et qui concernaient quatre groupes scolaires importants. Il s'agissait :

- Du réaménagement de l'école Denfert Rochereau-Lazare Hoche ;
- Du réaménagement du groupe scolaire Fessart-Escudier ;
- De la fusion des écoles maternelles Castéja et Forum ;
- De la fusion des écoles maternelles Sèvres et Gallieni.

Aussi, et compte tenu du fait que ces travaux ont été modifiés pour être adaptés aux demandes des différents conseils d'école, il vous est proposé d'approuver ces avenants à la maîtrise d'ouvrage déléguée qui a été signée avec la SPLSOA (Société publique locale Seine Ouest aménagement). Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Le groupe Ecologistes et Solidaires a déclaré que les travaux mis en œuvre ne répondaient malheureusement pas aux enjeux du changement climatique (toits végétalisés notamment). Il a donc demandé s'il était envisageable de prendre en compte ces enjeux lors d'une deuxième phase de travaux. Il lui a été

répondu qu'aucune deuxième phase de travaux n'était prévue dans l'immédiat pour ces groupes scolaires. Cependant, il a été précisé que la municipalité avait procédé à la désignation d'un adjoint à la transition écologique pour répondre à ces enjeux, qui font effectivement l'objet d'une préoccupation, car il est évident que cette dimension devra être prise en compte lors des futurs travaux.

Le groupe Avec Vous pour Boulogne-Billancourt a demandé si ces travaux étaient inscrits dans le plan de financement du Département. Il lui a été répondu que non et que ces travaux avaient été financés par la Ville. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Une Nouvelle Energie pour Boulogne-Billancourt a demandé si les parents d'élèves avaient été informés de ces travaux. Il lui a été rappelé que les travaux réalisés dans les établissements scolaires étaient présentés lors des conseils d'écoles, précisant par ailleurs qu'un certain nombre d'entre eux ont été réalisés à la demande des parents d'élèves. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. J'aimerais apporter une petite correction à cette délibération, puisque j'ai demandé certains chiffres au Département dans le cadre du contrat de partenariat que nous avons avec lui sur quelques opérations. Par exemple, nous avons globalisé les soutiens du Département l'année dernière sur l'école Billancourt et sur le stade Le Gallo. Pour cette fois-ci, nous allons bien bénéficier d'une aide du Département de 1,8 million d'euros – sur les 12,4 millions d'euros que nous avons dépensés l'été dernier dans les écoles –, sachant que celle-ci n'a toujours pas été versée. Je vais donc m'en occuper dès demain. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité

14. RENOUVELLEMENT D'UN ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE ET LES TRAVAUX DE RÉNOVATION, DE MODIFICATION ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mme Béatrice BELLARD, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit là d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler un accord-cadre à bons de commande. Celui-ci est en effet indispensable au bon fonctionnement des services, puisqu'il

concerne la maintenance préventive et curative des travaux de rénovation, de modification et de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie (SSI) dans divers bâtiments communaux. Je vous remercie donc d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cette consultation.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Le groupe Ecologistes et Solidaires a rappelé que les montants dépensés sur le précédent marché s'élevaient à un peu plus d'un million d'euros, alors que le marché prévoyait un montant maximum de 2,8 millions d'euros sur quatre ans. Il demande donc si ce montant de 2,8 millions d'euros est une marge de sécurité ou s'il s'agit d'un montant prévisionnel de dépenses. Il lui a été répondu qu'il s'agissait bien d'une marge de sécurité, permettant notamment de répondre à une éventuelle modification majeure de la législation, ou si la Ville était obligée d'intervenir sur l'ensemble de ses systèmes de sécurité incendie pour les mettre en conformité dans un délai très court. En toute hypothèse, le montant des travaux n'est pas fonction du montant maximum indiqué au marché, mais des besoins réels dans la limite des crédits inscrits au budget. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : En réponse aux différentes interrogations, il a été précisé qu'il s'agissait simplement d'autoriser Monsieur le Maire à relancer un marché, dont le montant de la prestation s'élève à un million d'euros. Le rythme de consommation concernant ce marché dépend de la nature des opérations réalisées. De plus, ce marché n'a pas fait l'objet d'arbitrages budgétaires. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité

15. STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE « LE MANÈGE ENCHANTÉ-LE CARROUSEL DES OURS » ET « YVES-KERMAN » - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC- APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LANCER LES CONSULTATIONS CORRESPONDANTES

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération concerne deux établissements d'accueil de la petite enfance, à savoir Le Manège Enchanté — Le Carrousel des Ours et la crèche Yves-Kermen. Ces deux structures sont actuellement en Délégation de service public (DSP), dont l'échéance arrive le 31 août 2021. Par conséquent, la commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 26 juin dernier pour examiner les différentes possibilités d'organisation de ces deux établissements, et a retenu à l'unanimité le principe de Délégation de service public. Il vous est donc demandé d'approuver le principe de la DSP et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité

16. EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXTENSION DES TERRASSES AFIN DE LUTTER CONTRE LES EFFETS ÉCONOMIQUES DE LA COVID-19

M. Jean-Claude MARQUEZ, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Afin de soutenir les professionnels de la restauration dans le cadre de la crise sanitaire et économique que nous traversons actuellement, le maire de Boulogne-Billancourt, M. Pierre-Christophe BAGUET, a décidé d'accorder temporairement des extensions de terrasses pour les cafés, brasseries et restaurants, au droit de leur commerce, dès lors que la configuration de l'espace public le permet et tout en respectant la distanciation physique nécessaire à la lutte contre la Covid-19.

Les autorisations, délivrées à titre précaire et révocables, ont été notifiées par arrêté municipal après engagement du demandeur.

Pour ne pas fragiliser davantage la situation économique des

restaurateurs boulonnais, je vous propose donc d'exonérer ces extensions de terrasses de la redevance pour occupation du domaine public.

En cas d'approbation de cette délibération, et puisqu'il s'agit d'extensions de terrasses provisoires, cette mesure n'engendrera pas de diminution de recettes supplémentaires au titre de la redevance d'occupation du domaine public.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Pour information, sachez que 101 restaurateurs et cafetiers ont obtenu une autorisation d'extension de terrasse sur des places de stationnement et/ou sur des trottoirs, que 66 commerces ont bénéficié de 113 places de stationnement, et que 36 commerces bénéficient d'un arrêté pour occupation de l'espace public, ce qui représente un manque à gagner total de 156 494 euros (pour un trimestre). Il s'agit donc d'une aide complémentaire que nous versons aux restaurants et aux cafetiers boulonnais.

17. ATELIERS THÉÂTRE EN MILIEU SCOLAIRE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER UN AVENANT DE PROROGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET L'ASSOCIATION LES ENFANTS DE LA COMÉDIE

Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

En décembre dernier, vous avez approuvé une convention en vue de la mise en place d'ateliers théâtre dans les deux écoles du groupe scolaire Clamart — maternelle Point-du-Jour et élémentaire Les Glacières, et autorisé le Maire à la signer.

Pour mémoire, ce projet s'inscrit dans la continuité du

Séance du 9 juillet 2020

rapprochement géographique de la maternelle Point-du-Jour et de l'élémentaire Les Glacières intervenu à la rentrée scolaire 2018.

Les interventions prévues à la convention passée avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et l'association Les Enfants de la Comédie n'ont finalement pu débiter qu'en mai 2020, à la fois pour des raisons administratives et en raison de la crise sanitaire.

La convention initiale étant passée pour l'année scolaire 2019/2020 – avec une échéance au 31 juillet 2020 –, il vous est donc proposé d'approuver un avenant de prorogation pour une seconde année scolaire afin de mener à bien ces projets – à savoir jusqu'au 31 juillet 2021 –, et d'autoriser le maire à le signer, les autres clauses n'étant pas modifiées. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité

M. BAGUET : Merci. Mes chers collègues, il nous reste encore à examiner deux vœux et à répondre à une question orale.

VŒU N° 1 PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET, MAIRE

Soutien aux mobilités - Vœu appelant l'Etat à un plan d'urgence de sauvegarde du transport public francilien

« L'ancien STIF (Société de Transports d'Île-de-France), Île-de-France Mobilité, se retrouve actuellement en grandes difficultés financières, puisque cette société a perdu énormément de voyageurs pendant la période de la Covid-19. Cette perte est évaluée à environ 1,6 milliard de recettes de billetterie en moins et à un milliard d'euros au titre du versement mobilité des entreprises, ce qui représente un manque total de 2,6 milliards d'euros.

Île-de-France Mobilité a calculé qu'il faudrait augmenter le Pass Navigo de 15 à 20 euros pour compenser cette perte de 2,6 milliards d'euros, ce qui pénaliserait d'une part le

pouvoir d'achat des Franciliens, et augmenterait d'autre part la contribution des entreprises de 1,3 milliard d'euros par effet mécanique. Il paraît donc évident de ne pas rajouter ce prélèvement supplémentaire aux entreprises.

De fait, Île-de-France Mobilité se retrouve quasiment en cessation de paiement. Cette situation est extrêmement grave car cela signifie que cette société ne peut plus faire appel aux sous-traitants et que les commandes de matériels sont gelées sur l'ensemble de la France – impactant ainsi l'emploi sur le territoire national.

Par conséquent, le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilité, qui a voté ce vœu à l'unanimité, demande à l'Etat de compenser cette perte de 2,6 milliards à l'euro près, pour éviter aux utilisateurs et aux entreprises d'avoir à la compenser.

La même demande a été faite dans de nombreuses métropoles mondiales, notamment aux Etats-Unis, en Allemagne ou encore en Italie, où les États sont venus systématiquement au secours des sociétés de transports des grandes métropoles de leurs pays. Ce vœu a également été présenté dans quasiment toutes les villes d'Île-de-France et a été voté à l'unanimité à chaque fois. D'ailleurs, Patrice LECLERC, maire de Gennevilliers, dont l'engagement est à l'opposé du nôtre, a même déclaré « avoir voté ce vœu à l'unanimité avec le grand capital » au sein de son conseil municipal. »

M. BAGUET : Avez-vous des questions à poser concernant ce vœu ? Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Sachez simplement que nous venons tout juste de découvrir ce vœu.

M. BAGUET : Je pense que vous connaissez déjà la situation financière d'Île-de-France Mobilité, d'autant que tous les médias en parlent et qu'il y a eu de nombreux articles de presse concernant la cessation de paiement de cette entreprise. Il est donc plutôt bien d'apporter notre soutien à tous les utilisateurs des transports publics d'Île-de-France. Ces derniers seront certainement contents d'apprendre qu'ils n'auront pas à payer de leur poche et que nous faisons tout pour les aider. Je mets ce vœu aux voix.

Après vote, ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Pardonnez-moi mais j'en profite pour faire une petite parenthèse à propos du nom du groupe de Madame SHAN. Sachez en effet que Madame SHAN m'a envoyé un mail suite à notre dernier conseil municipal et

que j'ai retrouvé les propos que nous avons échangé lors de cette séance. Concrètement, Madame SHAN s'étonnait du fait que je n'avais pas validé le nom de son groupe. Or, j'ai retrouvé les échanges que j'ai eus avec Madame RAPILLY-FERNIOT, qui me disait elle-même qu'il s'agissait d'un groupe technique et non pas d'un groupe politique. J'ai ensuite demandé publiquement si vous vouliez que je suspende votre demande, ce à quoi Madame RAPILLY-FERNIOT m'a répondu que vous alliez y réfléchir. J'ai même ajouté qu'il n'y avait aucun problème pour valider immédiatement ce groupe, puisque vous aviez respecté les procédures et que vous aviez signé tous les documents. Enfin, j'ai également précisé que vous perdriez le nom de groupe de vos listes précédentes. Si j'ai bien compris, votre groupe s'appelle donc Ecologistes et Solidaires ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Nous avons effectivement déposé le souhait d'avoir un groupe commun à nos deux listes à la séance du 28 mai dernier, même si nous avons concouru séparément aux dernières élections. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'un souhait uniquement technique, puisqu'il dépend aussi du règlement intérieur du conseil municipal. Quoi qu'il en soit, ce groupe a effectivement pris forme le 28 mai dernier, puisque nous en avons formulé la demande à cette date. Bien entendu, chaque colistier de ce groupe restera libre d'en démissionner dans les formes à tout moment.

M. BAGUET : Voilà l'extrait des propos tenus par Madame RAPILLY-FERNIOT lors du dernier conseil municipal : *« Vous semez le doute, car vous attendez que nous vous donnions un nouveau document pour créer éventuellement des groupes de deux, alors que nous n'avons pas encore le droit de constituer des groupes de deux personnes. Concrètement, nous aimerions créer un groupe Ecologistes « pur ». Cependant, nous proposons pour l'instant de créer un groupe de quatre, faute de mieux. Enfin, comme nous apprenons que nous ne pourrions pas avoir de local, même à quatre, et que notre espace d'expression sera extrêmement réduit dans le BBI, nous allons peut-être reconsidérer le fait de constituer un groupe de quatre élus. En effet, nous ne sommes pas forcément intéressés s'il s'agit de constituer des groupes pour rien ».*

Ce à quoi je vous ai répondu : *« Merci. J'avais bien compris. C'est pour cette raison que je vous proposais cette solution pour l'instant. Je peux très bien mettre le document de côté le temps que vous réfléchissiez. »* Madame RAPILLY-FERNIOT.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Merci. Comme nous vous l'avons déjà dit, nous avons créé un groupe de quatre car le règlement intérieur de l'époque nous imposait de le faire. Par ailleurs, Monsieur LESCOEUR avait également demandé lors de la commission du règlement intérieur s'il était possible de créer

des groupes à partir de deux élus, de sorte à avoir un local et une tribune. Or, puisque la situation actuelle ne nous permet pas d'avoir un local et une tribune à deux, nous sommes bien obligés de créer un groupe de quatre personnes pour l'instant. Néanmoins, nous espérons toujours pouvoir obtenir une tribune pour nous exprimer et avoir un local, et si possible avec des groupes de deux élus. Merci.

M. BAGUET : Puisque vous créez un groupe de quatre, vous aurez donc une tribune pour quatre et non pour deux. Je rappelle en effet que le règlement intérieur a été voté pour des groupes de quatre élus et non pour des groupes de deux. Sommes-nous bien d'accord ?

Mme RAPILLY-FERNIOT : Si nous sommes d'accord pour avoir une tribune à quatre, il me semble cependant que ce n'est pas ce qui a été voté en dernier.

M. BAGUET : Vous aurez droit à une tribune à quatre, puisque vous êtes un groupe de quatre. Il n'y a aucun problème.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Et cela dans chaque BBI ?

M. BAGUET : Oui. Cela est normal. D'ailleurs, je vous invite à rendre vos tribunes le plus rapidement possible pour que nous puissions les mettre en ligne. Bref, nous aurons donc deux groupes de quatre et deux élus qui s'exprimeront librement. A ce propos, vous vous plaignez du manque d'expression dans les tribunes, mais sachez que certaines villes prévoient encore moins de caractères pour l'opposition que Boulogne-Billancourt. Je vous propose maintenant de passer au deuxième vœu.

VŒU N° 2 PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR BERTRAND RUTILY, MEMBRE DU GROUPE ECOLOGISTES ET SOLIDAIRES

Aide au secteur sportif

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,
La crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 a privé de nombreuses familles boulonnaises d'une pratique sportive encadrée. Il en est de ceux inscrits dans les différentes sections de l'ACBB comme des associations nombreuses de notre ville. Les plus petites associations ne sont pas en mesure de rembourser les familles pour le trimestre écoulé et l'ACBB doit aussi faire face à un manque de recettes liées à ses activités et ne peut que proposer à ses adhérents qui souhaiteraient se réinscrire en 2020-2021, qu'une réduction de 10%. Ici et là, des propositions sont étudiées telles que la requalification en don de l'équivalent d'un trimestre de frais d'inscription 2019-2020 afin de permettre une défiscalisation

Séance du 9 juillet 2020

aux adhérents. Le caractère aléatoire de ce type de proposition, qui par ailleurs ne présente pas de critère d'universalité, ne nous semble pas souhaitable. Le groupe « Ecologistes et Solidaires » demande que la subvention annuelle de plus de 1m€, allouée au club de basket de Levallois Métropolitains 92, soit suspendue pour être intégralement reversée aux différents acteurs du sport bouloonnais ».

Réponse de Madame Armelle GENDARME, maire-adjointe déléguée aux Sports et à l'École municipale des sports

« Cher collègue,

Je vous remercie pour ce vœu, mais connaissant l'attachement de la Ville et de notre maire pour le monde sportif, pensez-vous sincèrement que nous n'ayons rien fait pour vous sentir obligé de déposer une telle proposition ? Si vous aviez au préalable pris le temps de vous renseigner sur la situation de nos associations, peut-être auriez-vous fait le choix de vous abstenir, ou alors préférez-vous la démagogie au sérieux budgétaire ?

Cependant, votre interrogation me permet de revenir sur les mesures et l'accompagnement que la Municipalité a mis en place depuis la crise sanitaire de la Covid-19 pour soutenir l'ensemble de nos associations sportives.

Durant le confinement, nous avons appelé à un lien étroit avec chaque association, afin de mesurer leurs besoins et attentes. Une réunion s'est encore tenue lundi avec le président-général et le directeur-général de l'ACBB (Athlétic Club de Boulogne-Billancourt). La Ville a versé toutes les subventions en respectant l'échéancier prévu pour chaque association. Pour celles qui ont un versement en trois fois, l'échéance du mois d'avril a même été anticipée.

Pour mémoire, la Ville verse 3270150 euros aux associations sportives et accorde des avantages en nature équivalents à 7 879 221 euros. Par ailleurs, la suspension de la saison sportive a entraîné un arrêt des dépenses liées à l'organisation d'événements, de compétitions et de déplacements, dans une période habituellement très dense, alors même que les associations ont perçu la totalité des cotisations de leurs adhérents au titre de la saison sportive 2019-2020. De plus, les différents clubs ont eu la possibilité d'avoir recours au chômage partiel pour indemniser leurs éducateurs sportifs, dès lors qu'ils étaient dans l'impossibilité de délivrer une prestation. L'ACBB, comme le TCBB (Tennis Club de Boulogne-Billancourt) ont fait une demande.

A ce jour, seule une association, Val de Seine, nous a fait part de ses inquiétudes et je vais la rencontrer très prochainement avec les services de la Ville pour étudier sa situation.

Enfin, je me réjouis que la situation financière de l'ACBB et du TCBB leur permettent aujourd'hui de faire un geste à l'égard de leurs adhérents qui se réinscriront l'année prochaine. S'agissant de l'ACBB, ils bénéficieront d'une diminution de

leur cotisation annuelle à hauteur de 10 %, tandis que près de 2 000 jeunes du TCBB verront le coût de leur formation réduit de 20 %.

Par conséquent, la majorité ne votera pas ce vœu inadapté, notamment eu égard la très bonne trésorerie de l'ACBB. La Ville continuera comme à son habitude de poursuivre ses efforts pour le développement du sport bouloonnais.

Je vous remercie ».

M. BAGUET : Merci. Je rappelle que l'ACBB (Athlétic Club de Boulogne-Billancourt) est en pleine santé financière puisqu'il possède plus d'un million d'euros de trésorerie. Cette association n'a donc pas besoin d'un million d'euros supplémentaire. Aussi, et comme vient de la dire Madame GENDARME, nous ne voterons pas ce vœu pour cette raison. Ce vœu est en effet inadapté et ne correspond pas à la réalité. D'ailleurs, je vous invite d'abord à déposer une question orale avant de déposer un vœu et de mobiliser l'administration. Nous vous apporterons directement les réponses et ce sera plus rapide. En clair, cela est plus démocratique et plus efficace. Je mets donc ce vœu aux voix.

Après vote, ce vœu est rejeté à la majorité, l'opposition votant pour.

QUESTION ORALE

Question posée par Monsieur Remy LESCOEUR, membre du groupe l'Ecologie pour Boulogne-Billancourt

Monsieur le Maire,

Vous lancez en plein été deux enquêtes publiques entre le 10 juillet et le 18 août sur des sujets qui concernent des projets emblématiques du quartier du Trapèze, à savoir l'îlot D5 et la partie centrale de l'Île Seguin.

Vous connaissez Boulogne-Billancourt et vous savez qu'à cette période les bouloonnais ne sont pas là. Quelle est votre intention en procédant ainsi ?

Est-ce pour contourner la démocratie participative sur la fin d'un aménagement de plus de 60 hectares qui nous occupe depuis 1993 et que la communauté internationale de l'urbanisme suit avec grand intérêt ?

Certes, la signature en catimini, l'an passé à la même période, d'un accord avec les successeurs de Bolloré pour le Centre de l'Île aurait dû nous alerter. Mais je ne comprends pas que vous empêchiez de fait les habitants de la ville et, plus largement ceux qui se préoccupent de ce site remarquable de donner leur avis au travers de ces enquêtes publiques !
Pouvez-vous nous l'expliquer Monsieur le Maire ?

Réponse de Monsieur Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint

Vous m'avez interrogé sur les dates d'enquêtes publiques, relatives à différents projets de la ZAC Seguin Rives de Seine se déroulant pendant la période de juillet et août 2020.

Je ne comprends pas vos insinuations.

D'abord, vous en parlez, donc vous êtes informé comme un grand nombre de Boulonnais qui ont déjà vu l'information, par exemple, sur la soixantaine de panneaux disposés dans le quartier ou sur le site de la ville, de GPSO, de la SPL ou des villes de Sèvres et Meudon.

Ensuite, nous n'avons pas pour habitude de contourner, comme vous l'exprimez avec beaucoup de sous-entendus, la démocratie participative.

Nous avons l'habitude de consulter les Boulonnais : en 2012 pour l'île Seguin, au printemps 2018 pour la place Jules Guesde, et bien-sûr à l'occasion des élections municipales.

Pas plus tard que mardi soir dernier, nous avons échangé pendant plus de 3 heures avec les associations du comité de suivi.

Il n'y a, à chaque fois, aucun contournement de démocratie participative, bien au contraire.

Soyons sérieux.

Pour en revenir aux enquêtes publiques, la raison de cette situation est malheureusement simple : du 15 mars au 11 mai derniers, nous avons vécu, comme une grande partie de l'humanité, une période inédite : le confinement, c'est-à-dire la mise à l'arrêt de la plupart des activités.

Ces 3 enquêtes publiques, et non deux, auraient en effet dû se dérouler entre mars et juin derniers :

1) Dossier d'autorisation Environnementale Unique de la ZAC Seguin Rives de Seine.

2) Demande de Permis de Construire - D5.

3) Demande de Permis de Construire partie centrale de l'île – DBS.

Pendant le confinement, les services de l'Etat ont demandé avec insistance aux communes de faciliter la reprise des activités et permettre une relance rapide de la vie économique et sociale. Dans cet esprit, des mesures annoncées le 10 juin dans le cadre du troisième projet de loi de finances rectificatif prévoient un soutien public à l'économie, dont le secteur du BTP, de l'ordre de 460 milliards d'€. Le Maire a également eu de nombreux échanges à ce sujet, lors des visio-conférences organisées durant le confinement par le Préfet des Hauts-de-Seine, Pierre SOUBELET, avec ses collègues du département, pour coordonner et mettre en place les mesures nécessaires au redémarrage des chantiers, vitaux pour la relance économique.

Il ne faut plus perdre de temps.

En cette période de relance, l'action de nos collectivités locales est fondamentale : je vous rappelle que nous représentons 70% de l'investissement public civil en France.

Aussi, compte-tenu de ces circonstances exceptionnelles, nous avons tenu à déployer un dispositif de concertation exceptionnel, afin d'allier relance de l'économie et respect de la démocratie participative :

- Choix des dates des 3 enquêtes publiques en concertation avec les services de l'Etat et chaque commissaire enquêteur.

- Dématérialisation et interactivité totale du dispositif de consultation du public.

- Communication auprès des riverains : affichage des avis d'enquêtes publiques.

Ces enquêtes publiques se dérouleront dans les conditions suivantes :

- Dossier d'autorisation Environnementale Unique de la ZAC Seguin Rives de Seine (du lundi 6 Juillet au vendredi 7 août 2020 inclus à la mairie de Boulogne-Billancourt et de Meudon) :

• Enquête publique préfectorale, permettant le renouvellement de l'arrêté préfectorale Loi sur l'Eau de la ZAC Seguin-Rives de Seine.

• Le commissaire enquêteur est Gérard Dechaumet.

- Demande de Permis de Construire - D5 (du vendredi 10 juillet au mardi 11 août 2020 inclus à la mairie de Boulogne-Billancourt) :

• Enquête publique communale, dans le cadre du Permis de Construire de 60 729 m² SDP.

• Le commissaire enquêteur est Jean-Jacques Minard.

- Demande de Permis de Construire partie centrale de l'île – DBS (du mercredi 15 juillet au mardi 18 août 2020 inclus à la mairie de Boulogne-Billancourt) :

• Enquête publique communale unique, portant sur les deux PC de l'île Seguin, de 130 000 m².

• Le commissaire enquêteur est Bernard Aime.

Le dossier de la partie centrale dont l'enquête publique démarre mercredi 15 juillet prochain, est en ligne depuis ce matin sur le site de publi-légal (enquetes-publiques.com) et de la Ville, soit 6 jours avant le démarrage officiel de l'enquête publique. Cela permettra ainsi à tous ceux qui souhaiteront rencontrer le Commissaire enquêteur dès le 15 juillet, d'avoir le temps de consulter le dossier.

Au fond, cette période incroyable pourrait s'avérer être, sur ce sujet, un mal pour un bien : il est en effet plus cohérent que ces 3 enquêtes publiques, qui concernent le même secteur, se déroulent en même temps.

Enfin, comme je vous l'ai précisé, grâce au dispositif inédit de dématérialisation mis en place, sur le modèle des outils qui ont fait leur preuve au cours du confinement, chacun pourra avoir un accès simple, rapide et interactif aux dossiers :

- Consultation des documents,

- Rédaction d'observations sur le registre,

- Prise de rendez-vous avec le commissaire-enquêteur pour un rendez-vous téléphonique,

Tout cela, en ligne, depuis son domicile ou son lieu de vacances pour ceux qui auront la chance de partir, via le site

Séance du 9 juillet 2020

Internet dédié.

Les trois commissaires enquêteurs tiendront également des permanences physiques à l'Hôtel-de-Ville.

Je vous encourage vivement à déposer vos observations et vous remercie de contribuer ainsi à la vitalité de la démocratie participative à Boulogne-Billancourt.

Je vous en remercie.

M. BAGUET : Merci. Madame RAPILLY-FERNIOT, je trouve cela formidable. Vous vous filmez avec votre portable pendant les conseils municipaux comme si vous étiez des stars de cinéma, sans compter que vous déposez des tweets. En termes de respect je ne comprends pas cela. Nous sommes dans une assemblée républicaine. Sommes-nous là pour faire un show et les questions que vous posez consistent-elles à faire de la démagogie par derrière ?

M. LESCOEUR : Puis-je faire une proposition constructive ?

M. BAGUET : Bien entendu, même si vous nous accusez de vendre et de revendre en plein été, comme si nous faisons tout cela derrière votre dos. Excusez-moi mais l'opération de l'été dernier était un véritable succès et nous avons tout intérêt à vendre dans les six mois. De plus, je rappelle que Monsieur BOLLORÉ a même quitté l'Île Seguin en grande partie à cause de vos amis, Monsieur LESCOEUR. Excusez-moi. Au final, nous trouvons quand même un acheteur en moins de six mois qui paye une opération plus chère avec moins de mètres carrés. Que n'aurions-nous pas entendu à la rentrée de septembre si nous n'avions pas vendu ces espaces dans les six mois ? Autrement dit, nous avons fait de belles opérations et vous nous expliquez que nous avons fait un coup de bonneteau en plein été et que nous avons vendu cet espace à DBS en catimini. D'autre part, je rappelle que cette vente a aussi été un peu forcée par un protocole signé en 2004 par Monsieur DUHAMEL et par Monsieur FOURCADE, protocole que nous avons découvert chez le notaire le 12 août. Nous n'en avons donc pas connaissance. Bref, il faut quand même rappeler l'historique de ce dossier, sur lequel nous avons passés des heures et des nuits avec Monsieur MOUGIN et d'autres. Par conséquent, vous ne pouvez pas laisser entendre que nous sommes des antidémocrates et que nous faisons les choses en catimini car cela est faux.

Je constate que Madame RAPILLY-FERNIOT continue de filmer. Nous allons donc modifier le règlement intérieur et arrêter de faire du cinéma. Nous allons tout simplement interdire les téléphones portables pendant les conseils municipaux car je trouve tout cela assez ridicule. Ce sera beaucoup plus simple. Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Ma proposition constructive est la suivante. Il s'agirait d'allonger ces deux enquêtes publiques d'un mois

pour permettre à celles et ceux qui sont actuellement en vacances, et qui n'ont pas leur portable ou leur ordinateur à la plage avec une connexion Wi-Fi, de pouvoir intervenir sur ces enquêtes. Je pense en effet que vous auriez largement 80 % de réponses supplémentaires par rapport à la période que vous avez choisie si vous prolongiez ces deux enquêtes publiques au moins jusqu'au 15 septembre. Voilà ma proposition.

M. BAGUET : Renseignez-vous sur les textes. Voici l'article L.123-10 : « *Le commissaire-enquêteur ou le président de la commission d'enquête peut prolonger l'enquête pour une durée maximale de quinze jours, notamment s'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échanges avec le public durant cette période de prolongation* ». Je vous invite donc à écrire, au commissaire-enquêteur, puisque ce n'est pas au maire de décider.

Encore une fois, vous laissez entendre que le maire fait des coups en catimini et qu'il fixe lui-même les dates. Ce n'est pas le cas car il existe des articles à la loi et que nous sommes dans un pays républicain. Par conséquent, nous ne faisons qu'appliquer les textes et c'est bien au commissaire-enquêteur de décider. Je compte sur votre honnêteté, et notamment sur celle de Madame RAPILLY-FERNIOT pour expliquer les textes sur les réseaux sociaux et pour citer l'article L.123-10. Cela permettra d'avoir des débats plus sains et responsables. Vous ne pouvez pas me demander une chose sur laquelle je ne peux pas intervenir. Ce sont les textes et ce n'est pas le maire qui fixe les dates des enquêtes. Excusez-moi mais ce que vous faites est à la limite de la malhonnêteté. Vous expliquez que nous faisons des choses cachées alors que ce n'est pas vrai du tout. D'ailleurs, je m'interrogeais sur le fait de réaliser trois enquêtes successives en avril, mai et juin et finalement, il se trouve que ce n'est pas si mal que cela. J'ai en effet reçu les trois commissaires-enquêteurs pour parler de ce dossier. Ils m'ont dit que c'était une très bonne chose de les recevoir tous ensemble, puisqu'il s'agissait d'un dossier global, et qu'il était tout à fait judicieux de trouver des dates conjointes pour les enquêtes publiques afin que tout le monde puisse s'exprimer. Ils étaient même plutôt contents et ont trouvé cela très démocratique, car c'était la première fois que trois commissaires-enquêteurs allaient travailler en même temps sur un périmètre aussi important. Vous pourrez même répondre en ligne à cette enquête publique pendant vos vacances ! Autrement dit, il sera possible d'y répondre soit de manière physique, soit de manière électronique.

Quoi qu'il en soit, ne laissez pas entendre des choses fausses car tout cela n'est pas très bien. Je vous propose donc que nous nous reposions tous et que nous passions de bonnes vacances. Enfin, Madame RAPILLY-FERNIOT, je pense que nous allons vraiment modifier le règlement intérieur car je

ne suis pas au cinéma et que je n'ai pas besoin d'être filmé.
Bonnes vacances à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance
à 19 heures 18.